



LES ACTEURS REGIONAUX S'ENGAGENT POUR UNE AMELIORATION DURABLE DE LA QUALITE DE L'AIR EN AUVERGNE-RHONE-ALPES

Dans son arrêt du 12 juillet 2017, le Conseil d'État enjoint au Premier ministre et au ministre chargé de l'environnement de prendre toutes les mesures nécessaires pour que soit élaboré et mis en œuvre, dans les zones où des dépassements sont constatés, un plan permettant de ramener les concentrations en dioxyde d'azote (NO₂) et en particules fines PM₁₀ sous les valeurs limites fixées par la réglementation dans le délai le plus court possible et de transmettre à la Commission européenne avant le 31 mars 2018. En effet, la France fait actuellement l'objet d'une procédure de la part de l'Union européenne pour non-respect des valeurs limites. Plusieurs zones de la région sont concernées, notamment Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, Valence et la vallée de l'Arve.

Même si la qualité de l'air s'améliore depuis une dizaine d'années, des efforts restent à fournir pour respecter les seuils fixés par la réglementation européenne. En 2017, les niveaux de pollution restent élevés sur plusieurs zones de la région allant de quelques centaines à plus de 2 millions d'habitants exposés au-delà de la réglementation selon le polluant. À plus long terme, les efforts doivent être maintenus ; l'objectif de santé publique étant de se rapprocher des valeurs préconisées par l'OMS dont le seuil pour les particules (PM₁₀ et PM_{2,5}) se situe en-deçà de celui fixé par la réglementation actuellement en vigueur.

Améliorer durablement la qualité de l'air est un enjeu sanitaire majeur mais c'est également un atout appréciable pour le dynamisme et l'attractivité de la région. La promotion de zones de bonne qualité de l'air constitue un avantage touristique. De même, l'amélioration de la qualité de l'air est source de développement économique et d'innovations technologiques dans la région. Préserver l'air c'est aussi protéger une production agricole artisanale particulièrement riche et des espaces naturels remarquables ; la formation d'ozone en été est en effet particulièrement néfaste pour la végétation.

CONTACT PRESSE

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes
Léa Villot – Agence Bonne Réponse
04 72 40 54 10 / 06 16 54 55 08
l.villot@bonne-reponse.fr

2017 : une tendance à l'amélioration confirmée mais des efforts à poursuivre.

La qualité de l'air s'améliore globalement et régulièrement sur la région. L'année 2017 vient conforter cette tendance ; les résultats ayant été particulièrement satisfaisants au regard des valeurs réglementaires.

L'année 2017 marque également un tournant historique à pérenniser. Il s'agit de la première année au cours de laquelle aucun dépassement de la valeur réglementaire française et européenne (annuelle et journalière) n'est mesuré pour les particules PM₁₀ dans la région.

Mais il n'en est pas de même pour le dioxyde d'azote (NO₂) et l'ozone (O₃). De plus pour les particules, les seuils préconisés par l'OMS sont encore dépassés.

Aussi, l'exposition des populations reste supérieure aux valeurs fixées par la réglementation sur plusieurs zones de la région.

Chiffres clés

Exposition des populations en Auvergne-Rhône-Alpes en 2017 :

PM₁₀ : pas d'exposition des populations vis-à-vis de la valeur réglementaire annuelle. Mais des efforts à poursuivre pour se rapprocher des valeurs sanitaires préconisées par l'OMS.

PM_{2,5} : pas d'exposition des populations vis-à-vis de la valeur réglementaire annuelle. Mais des efforts à poursuivre pour se rapprocher des valeurs sanitaires préconisées par l'OMS.

Dioxyde d'azote : plus de **40 000 habitants** de la région exposés au regard de la valeur limite réglementaire dans le centre des agglomérations et le long des axes routiers majeurs.

Ozone (valeur cible santé) : plus de **2 millions d'habitants** de la région exposés au regard de la valeur cible réglementaire sur la période estivale, dans le Sud de la région et les zones d'altitude.

Agir de manière concertée : des feuilles de route en faveur de la qualité de l'air

Pour répondre aux attentes formulées par le Conseil d'Etat et l'Union européenne, le Ministre de la transition écologique et solidaire a chargé la DREAL et les préfets de département de produire des feuilles de route opérationnelles et multi partenariales identifiant les actions prioritaires d'amélioration de l'air dans tous les secteurs et pour deux polluants : les particules PM₁₀ et le dioxyde d'azote (NO₂), en associant étroitement les acteurs régionaux, départementaux et locaux pour agir de la façon la plus efficiente possible et à toutes les échelles. 5 feuilles de route, une par territoire concerné, ont été remises au Ministre chargé de l'Écologie fin mars. Voici quelques exemples d'actions proposées.

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes accompagnera les acteurs sur les territoires pour la mise en œuvre et l'évaluation de l'efficacité des actions.

Lyon	<p>Transports : créer des voies réservées bus et covoiturage / favoriser les modes actifs / développer le transport fluvial.</p> <p>Résidentiel / Chauffage : créer une plateforme de rénovation énergétique des logements privés / réduire les émissions du chauffage individuel au bois.</p> <p>Chantiers : optimiser les pratiques.</p> <p>Agriculture : optimiser les pratiques.</p>
Grenoble	<p>Transports : assurer le renouvellement et la transition énergétique du parc automobile (mesures incitatives pour l'achat de véhicules moins polluants, déploiement de bornes de recharge électrique) / rationaliser l'utilisation de la voiture avec des mesures telles que le co-voiturage, l'aménagement de parcs-relais, l'autopartage, l'auto-stop organisé / favoriser les modes de transports alternatifs / restreindre la circulation des véhicules de transport de marchandises (logistique urbaine) et véhicules particuliers les plus polluants (ZCR).</p> <p>Chauffage au bois individuel : inciter au renouvellement du parc de chauffage (prime air bois sur les territoires de la métropole, du Grésivaudan et du Voironnais)</p> <p>Urbanisme : traiter les points noirs de qualité de l'air.</p> <p>Des actions dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie sont également proposées.</p>
Saint-Étienne	<p>Transports : créer une 3^e ligne de tram / renforcer la communication sur les modes de transports alternatifs / déployer des bornes de recharge électrique / aller vers le 100 % électrique pour les trolleys et bus / développer des aires de covoiturage.</p> <p>Résidentiel : actions de réduction des émissions.</p>
Valence	<p>Transports : renforcer les contrôles de vitesse sur les sections de l'A7 limitées à 90 km/h / renforcer les contrôles des poids lourds / développer l'autopartage et le réseau des bornes de recharge électrique / remplacer les bus du centre-ville par des bus électriques / créer deux parc-relais en périphérie de l'agglomération / optimiser l'offre de stationnement / abaisser les vitesses sur le réseau routier.</p>
Vallée de l'Arve	<p>Résidentiel : développer un fonds air bois énergies / interdire les foyers ouverts dans les nouvelles constructions / supprimer les foyers ouverts et les appareils au bois non conforme encore à la vente / intégrer la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme.</p> <p>Transports et mobilité : accélérer le renouvellement du parc de véhicules / développer les stations GNV et le co-voiturage / renforcer les contrôles des émissions au pot d'échappement des véhicules lourds.</p> <p>D'autres actions sont également proposées sur les volets économiques (émissions du secteur industriel et du BTP), agricole et forestier, en matière d'engagement citoyen et d'exemplarité des collectivités locales.</p>

Engagements des territoires : zoom sur la Métropole de Lyon

Le plan Oxygène de la Métropole de Lyon est une approche globale qui s'articule autour de cinq axes :

Transport et mobilité

- Poursuite de l'effort conséquent d'investissement dans l'offre de transports en commun (près d'un milliard d'euros prévus pour la période 2015 - 2020) ;
- Incitation au co-voiturage et à l'autopartage, notamment électrique ;
- Développement des modes actifs avec notamment l'extension de l'offre de vélos en libre-service Vélo'v et un objectif de 1 000 km de voies cyclables d'ici 2020 ;
- Développement de la mobilité GNV et électrique ;
- Mise en œuvre d'une zone à faible émissions pour les poids lourds et les véhicules utilitaires légers les plus polluants ;
- Investissement massif des collectivités publiques via le CPER dans la rénovation du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu et des actions de robustesse sur les infrastructures du nœud ferroviaire lyonnais,
- Stratégie d'écartement du trafic de transit pour diminuer le nombre de personnes exposées à la pollution ;
- Requalification progressive de l'autoroute A6/A7, transformée à terme en boulevard multimodal apaisé ;
- Doublement des zones de circulation apaisée d'ici 2020 ;
- Diminution de 90 à 70 km/h de la limite de vitesse sur le boulevard périphérique.

Logement

- Aides à la rénovation thermique de logements dans les parcs public et privé ;
- Évolution du réseau de chauffage urbain vers 65% d'énergie renouvelable ;
- Aides aux particuliers pour le remplacement des appareils de chauffage au bois anciens par des appareils performants.

Activités économiques

- Animation et réalisation d'audits énergétiques auprès des entreprises en collaboration avec la CCI et la CMA ;
- Mise en œuvre d'une charte « chantiers propres » ;
- Mise en œuvre de mesures agro-environnementales avec la profession agricole ;
- Soutien aux énergies renouvelables et récupérables (biogaz, chaleur fatale, etc.) ;
- Démarche d'innovation numérique en faveur de la qualité de l'air.

Planification urbaine

- Actualisation de nos cartes stratégiques de la qualité de l'air ;
- Prise en compte de la qualité de l'air dans la révision du PLU-H intercommunal, du PDU, du Plan Climat Territorial et du Schéma Directeur des Energies.